

Paul & Julienne

MAISON FAMILIALE DEPUIS 1965



**LIVRET D'ACCUEIL DU
COLLABORATEUR**

Paul & Julienne

MAISON FAMILIALE DEPUIS 1965



LE MOT DU PRESIDENT

Madame, Monsieur,

Je suis heureux de vous accueillir au sein de « Paul & Julienne », et vous souhaite la bienvenue dans la Société ALMAPAU.

Pour faciliter votre intégration, un livret d'accueil a été conçu pour vous accompagner dès le premier jour.

Que vous soyez nouvel arrivant ou déjà présent dans l'entreprise, ce livret vous donnera toutes les informations utiles pour votre vie professionnelle quotidienne.

Vous souhaitant pleine réussite dans vos missions, j'espère que votre intégration se déroulera dans les meilleures conditions.

N'hésitez pas à le consulter et à l'utiliser. Nous vous souhaitons pleine réussite dans vos fonctions.

Jean-Pierre PORTE
Président

BIENVENUE

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT 4

HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT	4
POURQUOI LA SOCIETE ALMAPAU ?	6
LES OBJECTIFS DE PAUL & JULIENNE	7

VIE PRATIQUE 8

ORGANIGRAMME STRUCTUREL	8
HORAIRES & ACCES	9
HABILLAGE	9
SAVOIR-VIVRE CHEZ PAUL & JULIENNE	9
DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT	10
SECURITE	12
VOTRE CARNET D'ADRESSES	12

INFORMATIONS RH & PAIE 13

CONGES	13
LECTURE D'UN BULLETIN DE PAIE	15
MALADIE ET ARRET DE TRAVAIL	15
EVENEMENTS FAMILIAUX	16
JOURS FERIES	17
REMBOURSEMENT DU TITRE DE TRANSPORT	18

AUTOUR DE NOUS 19

UN PEU D'HISTOIRE 22

DOCUMENTS IMPORTANTS 23

Paul & Julienne

MAISON FAMILIALE DEPUIS 1965



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

HISTOIRE DE L'ETABLISSEMENT

Paul et Julienne ont acquis ce lieu en 1965. Ce sont les parents de Josette PORTE, née HUC, actuelle co-associée de la société ALMAPAU avec son conjoint, Daniel PORTE. 59 ans plus tard, leur petit-fils et actuel Président de la société reprend les rênes de cet écrin qui leur est entièrement dédié.

DATES CLES :

1965 : Acquisition du Café Tabac PMU, **Le Canari** par Paul et Julienne.

1965 - 1969 : Exploitation en famille avec leur fille ainée Josette.

1970 : Mariage de Josette et Daniel et début d'une aventure et exploitation commune.

1971 : Naissance de leur Fils Unique : Jean-Pierre

1981 : Josette et Daniel deviennent pleinement propriétaire du Canari

1983 : Achat de la boutique mitoyenne Etam

1986 : Transformation et agrandissement de l'établissement en reliant les deux boutiques donnant les volumes actuels.

2004 : Jean-Pierre PORTE reprend les rênes du Canari. Nouvelle décoration, changement de Nom d'enseigne et surtout, arrêt du bureau de Tabac. Ouverture après travaux en mars 2004 sous le nom du **Sofa Café Studio**. Exploitation sous la forme d'une gérance libre pendant 8 années.

2012 - 2023 : L'établissement a été exploité avec divers gérants libres.

26 juin 2022 : Le Sofa a vécu une journée mouvementée qui l'a contraint à fermer ses portes pour 11 mois.

7 juin 2023 : Tel un phénix, l'établissement renaît de ses cendres sous un nouveau décor, un nouveau concept et surtout un nouveau nom **Paul & Julienne**.

1 février 2024 : La Société ALMAPAU nomme Jean-Pierre PORTE, Président et exploitant de l'établissement Paul & Julienne.

HISTORIQUE DE PAUL ET JULIENNE

Respectivement, fils de paysan et fille de porteurs d'eau, originaires de l'Aveyron et du Cantal, Paul HUC et Julienne PORTAL étaient ce qu'on nomme aujourd'hui des « Auvergnats de Paris », les parents de Julienne étant montés à la capitale pour devenir propriétaires d'un dépôt de charbon.

En 1938, à l'occasion d'un mariage, Paul & Julienne se rencontrent et c'est le coup de foudre ! Malheureusement Paul doit partir immédiatement au service militaire, et à l'annonce de la Seconde Guerre Mondiale, il est mobilisé. Julienne devra l'attendre durant 7 longues années.

Toujours éperdument épris l'un de l'autre, ils se marient à la fin de la guerre. Ils exploitent alors, ensemble, le dépôt de charbon des parents de Julienne qui fait aussi office de café. Paul et Julienne sont de véritables « Bougnats », terme inventé par les Parisiens pour décrire les Auvergnats charbonniers.

Les parents de Julienne finissent par vendre leur affaire pour profiter d'une retraite bien méritée. Paul et Julienne acquièrent alors en 1965, au cœur du IX^e arrondissement, le **Canari**, un petit café tabac.

Depuis plus de 57 ans, trois générations s'y succèdent. En 2003, le Canari se transforme en **Sofa Café** puis, en 2023, en **Paul & Julienne** dans lequel vous vous trouvez aujourd'hui.



Paul et Julienne



Josette et Daniel



Jean-Pierre

QUI SONT LES BOUGNATS DE PARIS ?

Ce sont des auvergnats installés à Paris dès les années 1850. Ils furent la communauté de province la plus importante de la capitale au 20^{ème} siècle et ont marqué son histoire.

Au milieu du 19^{ème} siècle, la France vit une révolution industrielle qui implique le développement du chemin de fer mais aussi une grande crise agricole : de nombreux provinciaux viennent donc chercher du travail à Paris, et particulièrement les auvergnats. Au départ, ils exercent des métiers difficiles comme chaudronniers, ferrailleurs, frotteurs de parquet, porteurs d'eau ou encore rémouleurs. Puis ils s'orientent vers le commerce, et principalement la vente de charbon qui fera naître leur surnom de bougnat. Ils créent des cafés-charbon, où le mari livre le charbon et la femme sert les clients, aussi appelés bougnats et qui seront peu à peu remplacés par les bars-tabac. Un siècle plus tard, dans les années 1980, les bougnats possèdent 80 à 90% de ceux d'Ile de France !

Aujourd'hui, ce chiffre est à la baisse car les nouvelles générations délaissent ce métier pour des études supérieures mais on compte encore 500 000 descendants de bougnats dans la région. Parmi ceux qui ont laissé une empreinte indélébile dans Paris on peut citer Marcellin Cazes à qui l'on doit la célèbre Brasserie Lipp, Paul Boubal pour l'emblématique Café de Flore ou encore Louis Vaudable pour le mythique Maxim's. Sans oublier le bel hommage qui leur ait rendu par Georges Brassens dans sa Chanson pour l'Auvergnat !

POURQUOI LA SOCIETE ALMAPAU ?

La SAS ALMAPAU a été créé le 1^{er} novembre 2023. Elle est l'exploitante du fond de commerce Paul & Julienne. Elle est composée de trois associés : Josette PORTE, Daniel PORTE & Sarl Brasserie Porte. Ils ont nommé Jean-Pierre PORTE comme Président.

ALMAPAU est le diminutif des prénoms des arrières petites filles de Paul et Julienne :

AL : Alexandra PORTE

MA : Marine PORTE, a participé notamment à l'élaboration du « Moodboard » qui donna les bases d'inspirations au décorateur pour Paul & Julienne.

PAU : Pauline PORTE, a créé le site internet du restaurant et s'occupe de son suivi. Elle contribue aussi aux comptes sociaux ainsi qu'à la mise en page et impression des menus.

LES OBJECTIFS DE PAUL & JULIENNE

Paul & Julienne, est une brasserie restaurant avec une vraie identité. Nous avons la volonté de pérenniser cette histoire familiale et peut être un jour la décliner ailleurs.

Nous voulons faire vivre une « Madeleine de Proust » à ses clients par le décor, les odeurs, le goût et surtout le sens de l'hospitalité.

VALEURS

Qualité : Offrir une cuisine française authentique fait maison et de saison, préparée avec des ingrédients de grande qualité, avec le souci du détail et une passion pour l'art de la cuisine.

Client : Offrir des exigences élevées en matière d'hospitalité et de service. Toute notre énergie se concentre autour de nos clients afin de leur fournir un service amical, attentif et accueillant. Notre priorité est de satisfaire au mieux nos clients afin de les fidéliser en créant des moments de convivialité.

Ambition : Nous sommes sensibles à la rentabilité de Paul & Julienne et avons à cœur la réussite de l'établissement. Nous aimons les challenges et l'adrénaline que nous procure chaque service. Nous agissons comme accélérateur de talent auprès de nos équipes. Pour nous, se dépasser est la clé de succès !

Engagement responsable : Nous sommes tournés vers l'engagement la durable en choisissant des produits locaux et respectueux de l'environnement, en minimisant les déchets et en soutenant des pratiques écoresponsables. Nous voulons assurer le bien-être de tout le monde.

Communauté : Notre réussite commence par nos équipes. C'est le point fort de Paul & Julienne et nous y attachons la plus grande importance. Nous considérons nos employés comme une famille et nous investissons dans leur bien-être, leur formation et leur développement professionnel. La cohésion de nos équipes et le respect de chacun de nos métiers font notre force.

Observation basée et adaptée de citation :

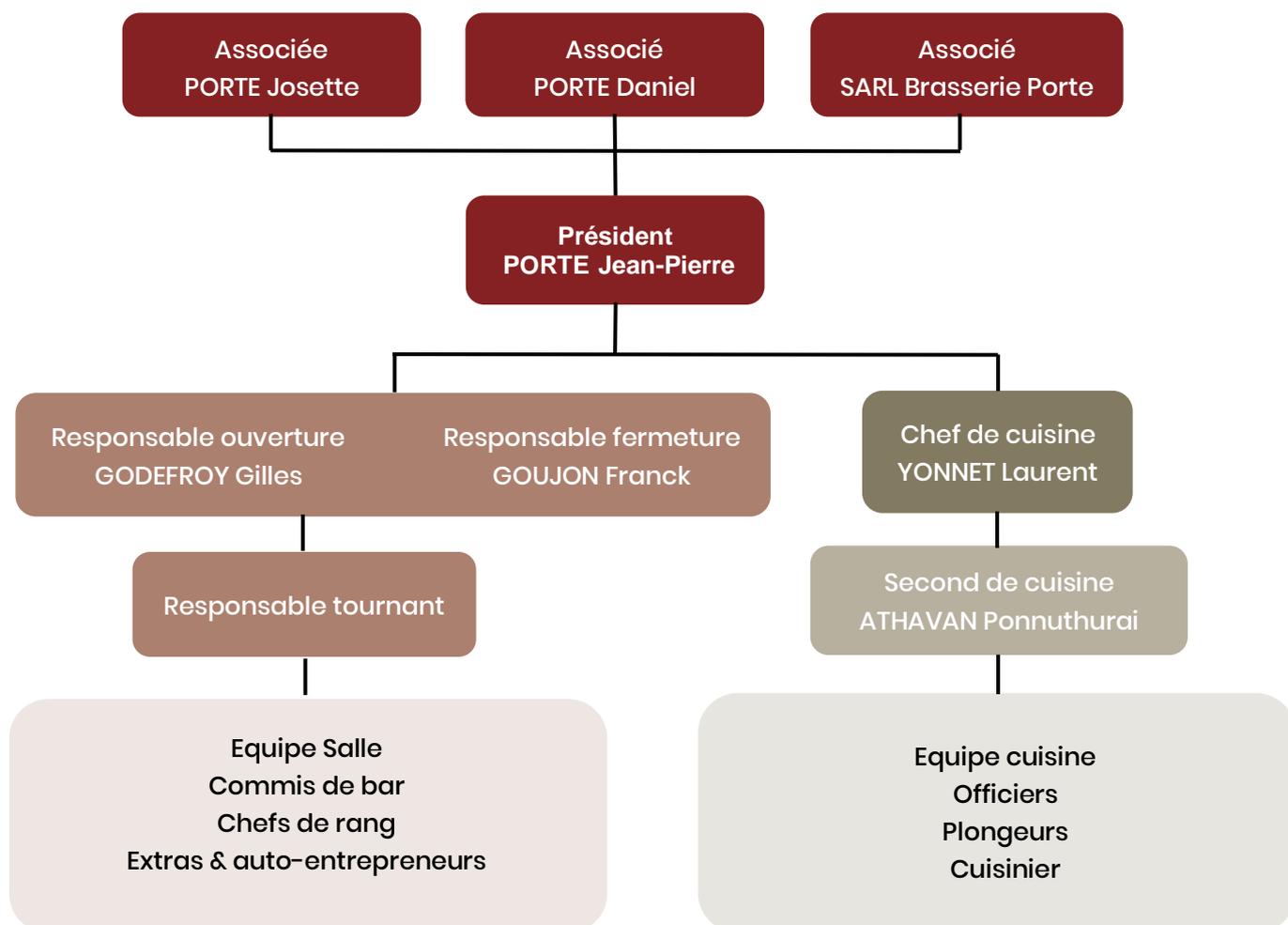
« Le client est la personne la plus importante de cette maison, qu'il se manifeste par une visite, par écrit ou par téléphone. Le client ne dépend pas de nous, c'est nous qui dépendons de lui. Un client n'est jamais quelqu'un qu'il faut vaincre ou combattre. Personne n'a jamais eu raison d'un client. Un client est un personnage qui nous apporte des désirs. C'est notre métier de les réaliser le plus agréablement pour lui et pour nous-mêmes. »

-Mahatma Gandhi-

VIE PRATIQUE

ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Aujourd'hui, « Paul & Julienne », c'est une vingtaine de collaborateurs qui sauront vous intégrer et vous accompagner dans votre mission quotidienne.



HORAIRES & ACCES

Paul & Julienne est ouvert 7 jours sur 7 de 7h30 à 22h 30 pour le petit déjeuner, le déjeuner, le salon de thé et le diner en non-stop et service continu.

Il est situé au 4-6 rue La Fayette, 75009, Paris.



HABILLAGE

Est concerné par le temps d'habillage tout salarié ayant à porter un uniforme ou un vêtement de travail spécifique pour exercer sa fonction au sein de la société.

SAVOIR-VIVRE CHEZ PAUL & JULIENNE

Pour une intégration rapide et respectueuse voici les règles de bases valables tous les jours dans l'entreprise :

Récapitulons ces quelques règles de savoir-vivre en entreprise :

Arriver à l'heure au travail
Dire bonjour et au revoir
Utiliser les « mots magiques »
Mettre de côté téléphone et réseaux sociaux
Laisser ses soucis personnels à la porte
Conserver sa bonne humeur toute la journée

Savoir reconnaître et partager ses erreurs
Savoir partager ses soucis professionnels
Être volontaire pour aider un(e) collègue et accepter qu'un(e) collègue vous aide
Partager vos idées et accepter qu'elles ne soient pas mises en œuvre.

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement est sur 5 Niveaux :

3 niveaux dédiés aux clients :

- Le rez-de-chaussée avec l'espace Bar et l'espace Julienne
- La 1^{ère} mezzanine constituée de la salle Secrète et l'espace Paul
- La 2^{ème} mezzanine constituée de l'espace Lafayette, le vestiaire femme et le bureau

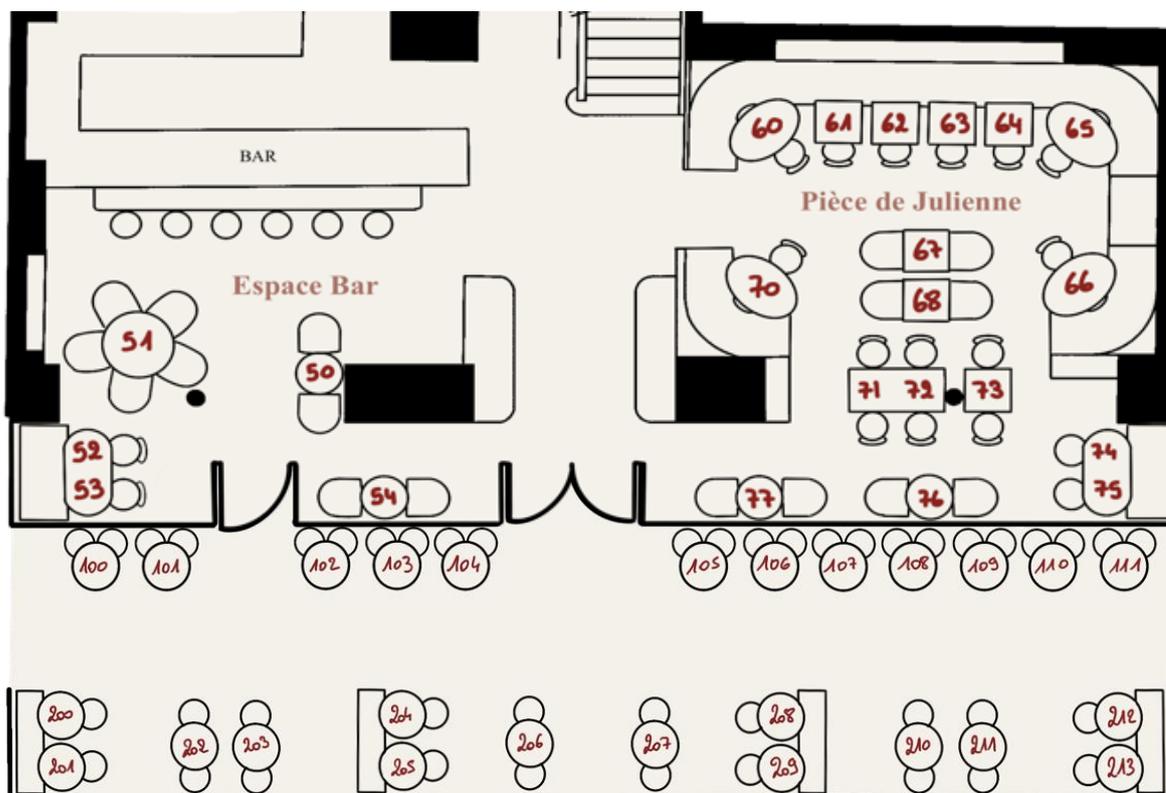
2 niveaux aux sous-sols :

- 1^{er} sous-sol constitué des toilettes publics, le vestiaire hommes, le laboratoire, l'épicerie, les chambres positive et négative, les machines à glaces, la buanderie, les locaux clim et refroidissement, les réserves
- 2^{ème} sous-sol dédié au vin et spiritueux, réserves diverse, adoucisseur et local poubelle réfrigérée

REZ-DE-CHAUSSÉE ESPACE BAR + PIECE DE JULIENNE

RANG 1 50-54 + 60-65 : 27 PLACES

RANG 2 67-68 + 70-77 : 24 PLACES

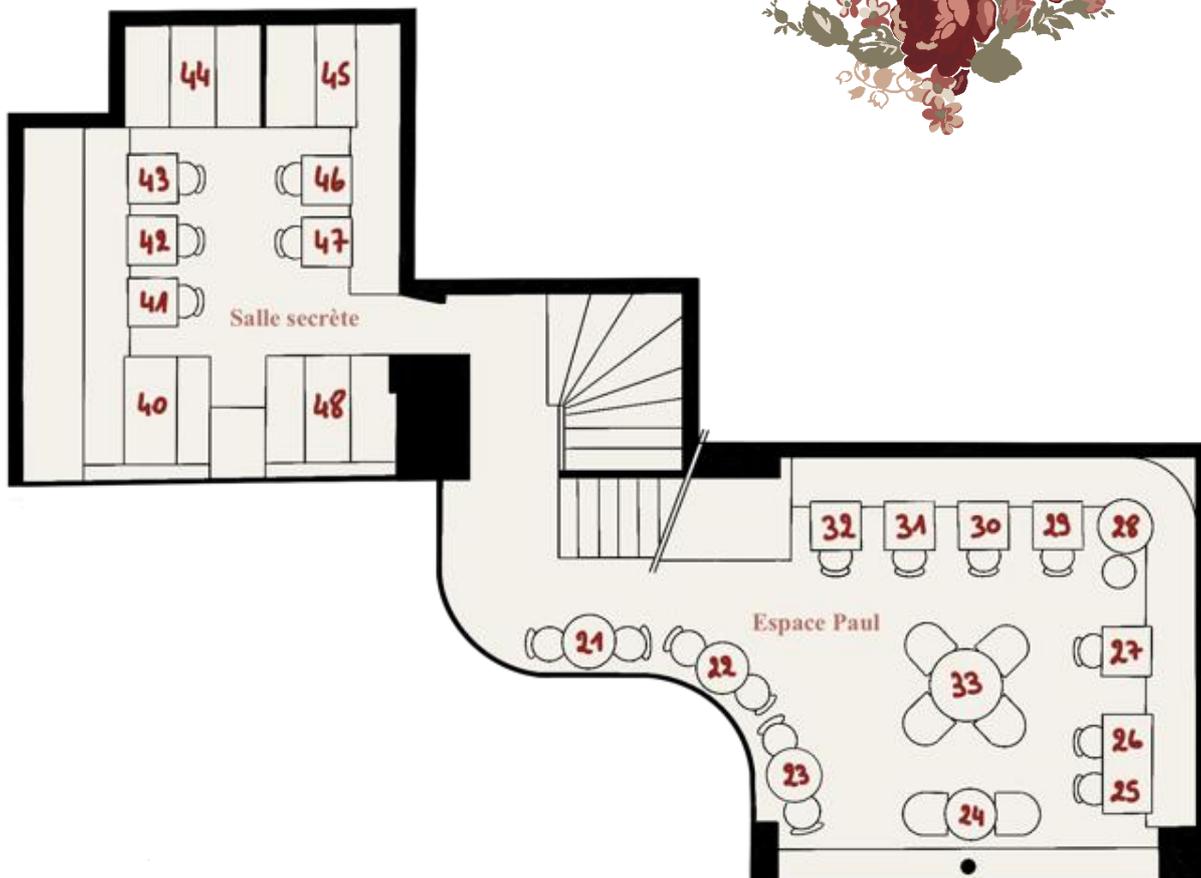


TERRASSES EXTERIEURS : 100-111

TERRASSES SUR STATIONNEMENT : 200-213

RANG T1 : 100-104/200-207 - 26 PLACES

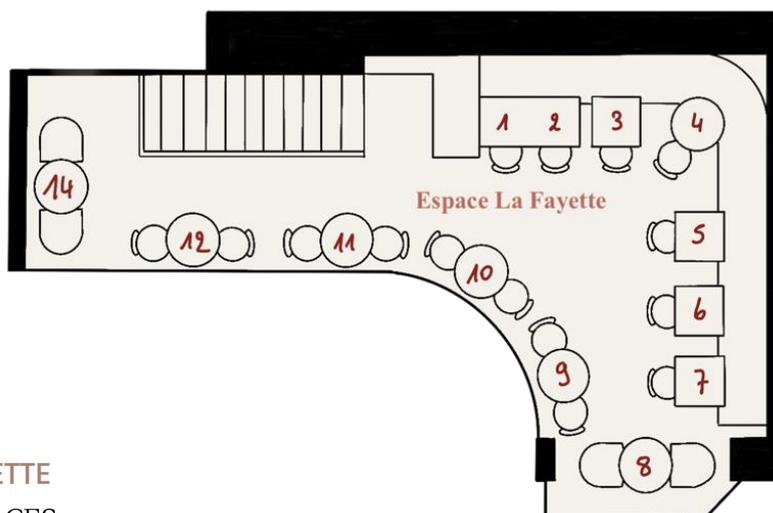
RANG T2 : 105-111/208-213 - 26 PLACES



1er : SALLE SECRETE & ESPACE PAUL

RANG 3 : 21-33 : 28 PLACES

RANG 4 : 40-48 : 26 PLACES



2eme : SALLE LA FAYETTE

RANG 5 : 1-14 : 26 PLACES

CHARTRE ACCUEIL CLIENT

1. Mots d'accueil "Bonjour, (soir), Bienvenue chez Paul & Julienne, je m'appelle ..., à votre service"

Voir les consignes Briefing, veuillez prendre en charge le client ou **passer le relais à la personne dédiée** (en la nommant), et, en étant **toujours avenant**.

3. Surprendre le Client, Anticiper les demandes du Client, Améliorer son confort.

Réduire/Limiter les temps d'attente (animation ludique ; occuper les enfants).

Les petits plus/détails..., se mettre à sa place - Comment souhaiteriez-vous être reçu, servi...).

2. Ayez un discours positif commun avec un bon Relationnel Client, basé sur le Respect, la bonne humeur, l'écoute, la disponibilité et rassurer le Client.

Verrouiller la demande du Client, anticiper et apporter des solutions ou une alternative.

Avoir le sens du Service -

Donner le meilleur de soi-même.

4. Souvenir(s) & Prise de congé en souplesse

Inciter à partager sur les Réseaux sociaux, s'assurer de la pleine satisfaction de son client « Ai-je répondu à votre demande ? A la prise de congé, il ne faut pas oublier de le remercier de sa visite, lui souhaiter une excellente fin de journée, un bon week-end, etc... Ne jamais oublier que soigner son accueil se fait au début et à la fin.

SECURITE

SAMU	15	ANTI-POISON	01 40 05 48 48
POLICE	17	SOS MAINS	01 49 28 30 30
POMPIERS	18	URGENCE EAU	09 74 50 65 07
APPELS D'URGENCE	112	ÉLECTRICITÉ	09 72 67 50 75
Défendeurs des droits	09 69 39 00 00	GAZ	08 00 47 33 33
HÔPITAL	18	SOS MEDECIN /3624	01 47 07 77 77

Consignes incendie

Nom des Responsables à Prévenir : Jean-Pierre Porte, Gilles Godefroy, Franck Goujon

VOTRE CARNET D'ADRESSES

Le médecin du travail

AMI-SANTÉ	0148785500	2 rue de Châteaudun 75009
-----------	------------	---------------------------

L'inspecteur du travail

DIRECCTE Secteur SUD-OUEST	0170962020	83 rue Taitbout 75009 Paris Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
-------------------------------	------------	---

INFORMATIONS RH & PAIE

CONGES

CONGES PAYES

Tous les salariés ont droit à 5 semaines de congés annuels. Le salarié ne peut renoncer à ses congés payés ni les utiliser pour exercer une autre activité professionnelle à son compte ou chez un autre employeur. La durée du congé légal est de 2,5 jours ouvrés par mois de travail effectif. La période de référence pour le calcul de ce congé court du 1er juin au 31 mai de l'année suivante, quelle que soit la date d'embauche ou des dernières vacances. Le congé principal doit être fixé entre le 1er mai et le 31 octobre de chaque année. Quelle que soit la durée du repos hebdomadaire, il est compté pour le calcul du congé 6 jours ouvrables par semaine.

L'employeur établit le tableau des départs en congés en fonction des nécessités du service, de la situation de famille, de l'ancienneté, après consultation des intéressés et des délégués du personnel.

Les ressortissants des DOM-TOM et les salariés étrangers hors Union européenne travaillant en France peuvent, avec l'accord de l'employeur constaté par écrit, cumuler leurs congés payés sur 2 ans (1).

(1) Alinéa exclu de l'extension au regard du caractère annuel des congés payés posé par l'article L. 223-1 du code du travail (arrêté du 3 décembre 1997, art. 1er).

PRISE DE CONGES PAYES EN MALADIE

Lorsque le salarié se trouve dans l'impossibilité de prendre ses congés en raison d'un arrêt maladie, les congés payés doivent être reportés après la date de reprise du travail, même si la période de prise de congés est expirée. Si le salarié est malade pendant son congé, il ne peut prolonger ses vacances au-delà du jour prévu pour la reprise du travail, sauf accord avec son employeur.



BULLETIN DE SALAIRE

3077

Période : Septembre 2023

Siret : Code Naf :
Urssaf/Msa :

Matricule
N° SS

Emploi
Statut professionnel
Niveau
Echelon

Entrée
Ancienneté

Convention collective

Éléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base	151.67	15.9059		2 412.45			
Heures supplémentaires 10 %	17.33	17.4965		303.21			
Sous total Salaire de base	169.00			2 715.66			
Congés payés pris 010923 (1 jour)	- 1.00	111.3869	111.39				
Indemnité congés payés (1 jour)				111.39			
AeN nourriture (repas pris)	21.00	4.1000		86.10			
Indemnité compensatrice de nourriture	21.00	4.1000		86.10			
Complément ICP sur repas	2.00	4.1000		8.20			
Salaire brut				2 896.06			
Santé							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					2 896.06	7.0000	202.72
Complémentaire - Incap. Inval. Décès	2 896.06	0.4300	12.46		2 896.06	0.4300	12.46
Complémentaire - Santé	3 666.00	0.4389	16.09		3 666.00	0.8410	30.83
Accidents du travail & mal. professionnelles					2 896.06	2.2700	65.74
Retraite							
Sécurité Sociale plafonnée	2 896.06	6.9000	199.83		2 896.06	8.5500	247.61
Sécurité Sociale déplafonnée	2 896.06	0.4000	11.58		2 896.06	1.9000	55.03
Complémentaire Tranche 1	2 896.06	4.0100	116.14		2 896.06	6.0100	174.05
Famille					2 896.06	3.4500	99.91
Assurance chômage					2 896.06	4.2000	121.63
Autres contributions dues par l'employeur					2 896.06	5.0460	146.14
Autres contributions dues par l'employeur					43.29	8.0000	3.46
Autres contributions dues par l'employeur							
CSG déduct. de l'impôt sur le revenu	2 888.67	6.8000	196.43				
CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu	2 888.67	2.9000	83.77				
Exonérations de cotisations employeur							- 140.00
Exonération sociale sur HC/HS	303.21	- 11.3100	- 34.29				
Total des cotisations et contributions			602.01				1 019.58
AeN nourriture (repas pris)	- 21.00	4.1000	86.10				
Forfait mensuel NAVIGO Toutes Zones	84.10	50.0000		42.05			
Réintégration fiscale	30.83						
Exonération sur HC/HS/RTT : montant net fiscal	282.95						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel	2 546.55						
Montant net social							
Net à payer avant impôt sur le revenu				2 250.00			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	42.12						
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS Taux personnalisé	2 125.70	0.0000	0.00				
Net payé				2 250.00			

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel	169.00	17.33	2 896.06	3 666.00	2 125.70	1 019.58	3 871.59	3 915.64	365.89
Annuel	1 521.00	155.97	26 800.74	32 994.00	19 717.70	9 992.07	36 440.55	36 792.81	2 810.90
	Congés N-1	Congés N							
Acquis	30.00	10.00							
Pris	26.31								
Solde	3.69	10.00							

Net payé : 2 250.00 euros	
Paiement le 30/09/2023 par Chèque	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. Informations complémentaires : www.service-public.fr

LECTURE D'UN BULLETIN DE PAIE

— Salaire de base contractuel

— Détail du paiement des heures supplémentaires majorées

— Salaire brut : Montant du salaire avant déduction des différentes cotisations sociales

— Total des cotisations patronales payées par l'employeur : Coût total du salarié pour l'entreprise

— Cotisations et contributions salariales prélevées sur le total brut

— Remboursement de 50% du titre de transport

— Montant du salaire net, avant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu

— Impôt sur le revenu prélevé sur le salaire avant son versement. Le montant du prélèvement est calculé en appliquant le taux de prélèvement, établi par l'administration fiscale, au montant net imposable du salaire.

— Congés N-1 : Congés du 1^{er} juin au 31 mai de l'année précédente. L'exemple est un bulletin de salaire de septembre 2023, donc les congés N-1 vont du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023.

— Congés N : Congés depuis le 1^{er} juin de l'année actuelle. Dans l'exemple, les congés N débutent à partir du 1^{er} juin 2023. Les congés N seront pas à partir du 1^{er} mai 2024.

— Net payé : Ce que votre employeur vous verse à la fin du mois

MALADIE ET ARRET DE TRAVAIL

Tout arrêt de travail fourni par un médecin doit être transmis à l'employeur dans un délai maximum de 48h. En cas de prolongation de l'arrêt maladie, le salarié doit prévenir son employeur des prolongations éventuelles par son médecin traitant dans un délai de 48h.

REPRISE DU TRAVAIL A L'ISSUE DE L'ARRET DE TRAVAIL

Lorsque l'absence est inférieure à 30 jours, le salarié n'est pas soumis à une visite médicale obligatoire. Le salarié doit revenir à la date prévue par son arrêt de travail délivré par son médecin traitant. En cas de non reprise du travail à la date fixée, le salarié peut être sanctionné.

ACCIDENT DE TRAJET

Il est obligatoire d'informer son chef de service dans les 24h suivant l'accident. Pour être considéré comme accident de trajet, le trajet doit être effectué entre :

- La résidence du salarié et son lieu de travail
- Le lieu de restauration du salarié et son lieu de travail.

Le détour est toléré s'il est justifié par une nécessité essentielle de la vie courante ou une interruption liée au travail.

EVENEMENTS FAMILIAUX

Autorisations exceptionnelles d'absence liées à des évènements familiaux. Le salarié peut en bénéficier, sur justification, d'une autorisation exceptionnelle d'absence, dont la durée varie selon l'évènement.

MARIAGE OU PACS

Tout salarié peut bénéficier d'une autorisation d'absence à l'occasion de son mariage, ou de son PACS, ou du mariage d'un enfant de :

- 4 jours pour le mariage (remariage) ou PACS du salarié
- 1 jour pour le mariage (remariage) d'un enfant

DECES

- 2 jours pour le décès d'un enfant
- 5 jours pour le décès du conjoint, époux, partenaire de PACS
- 2 jours pour le décès du père ou de la mère
- 1 jour pour le décès d'un grand-parent
- 1 jour pour le décès d'un beau - parent (sous condition de 3 mois d'ancienneté)
- 1 jour pour le décès d'un frère ou d'une sœur (sous condition de 3 mois d'ancienneté)

NAISSANCE

3 jours ouvrés pour chaque naissance survenue à son foyer ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption ; ces jours d'absence ne peuvent se cumuler avec les congés accordés pour ce même enfant.

Congé de maternité :

Nombre d'enfant occasionnant le congé	Rang de l'enfant	Congé (en semaines entourant la naissance)		
		avant	après	total
Un	1er, 2e	6 (1)	10	16
	3e ou +	8(2)	18	26
Jumeaux	/	12(3)	22	34
Triplés ou +	/	24	22	46

(1) Le congé prénatal peut être réduit d'une durée allant jusqu'à 3 semaines. Le congé postnatal est donc prolongé d'autant.

(2) Le salarié peut augmenter son congé prénatal de 2 semaines maximum, le congé postnatal étant réduit d'autant.

(3) Le salarié peut augmenter son congé prénatal de 4 semaines maximum, le congé postnatal étant réduit d'autant.

Congé de Paternité :

Le(s) bénéficiaire(s) : le père de l'enfant et/ou le conjoint, personne vivant maritalement ou pacsée avec la mère.

Le congé de Naissance : 3 jours ouvrables à compter de la naissance

La durée du congé paternité : 25 jours calendaires (32 en cas de naissances multiples)

Le congé doit être pris dans les 6 mois de la naissance

Première période	Deuxième période
<ul style="list-style-type: none">• 4 jours calendaires consécutifs qui font immédiatement suite au congé de naissance (3 jours ouvrables).• OBLIGATOIRE (subordonne l'indemnisation par la CPAM)	<ul style="list-style-type: none">• 21 jours restants qui pouvant être consécutifs ou non.• Peuvent être fractionnés en deux périodes, d'une durée minimale de 5 jours chacune.• PAS OBLIGATOIRE

Le délai de prévenance (à l'employeur) : Le salarié doit prévenir son employeur 1 mois avant le début de chacune des périodes :

- La date prévisionnelle de l'accouchement au moins 1 mois précédant celle-ci.
- Les dates de prises de congé et la durée de chaque période au moins

Le congé parental : Les hommes et les femmes salariés bénéficient d'une égalité complète de droit quant à l'obtention d'un congé parental d'éducation à la suite d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant de moins de 3 ans.

Il est possible d'envisager le congé sous différentes formules : le congé total ou à temps partiel (durée d'activité hebdomadaire minimale de 24h). Il faut justifier d'un an d'ancienneté minimum à la date de la naissance de l'enfant ou à la date de l'arrivée de l'enfant adopté en foyer pour bénéficier du congé parental. Des renseignements plus détaillés sur le congé parental sont disponibles auprès de votre CAF.

JOURS FERIES

Nous comptons en France 11 jours fériés :

Le 1er janvier, le lundi de Pâques, le 1er mai, le 8 mai, le jeudi de l'Ascension, le lundi de Pentecôte, le 14 juillet, le 15 août, le 1er novembre, le 11 novembre, le 25 décembre. Parmi ces jours, une journée sera utilisée comme étant « la journée de solidarité ».

A l'exception du 1er mai, aucune disposition légale n'impose que les jours fériés soient chômés. Le refus d'un salarié de travailler un jour férié ordinaire non chômé dans l'entreprise constitue une absence irrégulière qui permet à l'employeur de retenir sur un salaire mensuel les heures non travaillées.

JOURS GARANTIS

Au terme de l'année civile, l'entreprise devra vérifier si le salarié a bénéficié des jours fériés garantis. À défaut, elle l'informe par écrit de ses droits restants dus à ce titre.

Si le salarié n'a pas bénéficié de tout ou partie de ses jours, il pourra avec l'accord de l'employeur et dans les 6 mois suivants :

- Soit les prendre isolément ou en continu, pouvant ainsi constituer une semaine de congés,
- Soit être indemnisé en jours.

Au terme de cette période de 6 mois, les jours restant dus seront obligatoirement rémunérés.

Si le jour férié tombe un jour de repos du salarié : le salarié bénéficie d'une journée de compensation ou d'une indemnisation équivalente.

Si le jour férié tombe un jour habituel de travail du salarié et que l'entreprise décide de fermer ou de lui accorder ce jour férié : le salarié bénéficie du jour férié en cause avec maintien de sa rémunération.

Si le jour férié tombe un jour de travail du salarié et qu'il travaille : il bénéficie, en plus de sa rémunération habituelle soit d'une journée de compensation, soit d'une indemnisation équivalente.

Le 1er mai : Le 1er mai est le seul jour férié légalement chômé.

Dans les hôtels, cafés et restaurants, le régime applicable au 1er mai est le suivant :

- Si le 1er mai tombe un jour habituel de fermeture de l'entreprise ou le jour habituel de repos du salarié : aucune incidence sur la rémunération.
- Si le 1er mai tombe un jour habituel d'ouverture pour l'entreprise et que l'employeur décide de fermer : le salarié reçoit sa rémunération normale.
- Si le 1er mai est un jour normal de travail : paiement d'une indemnité égale au salaire de cette journée en plus de la rémunération.

JOURS FERIES NON GARANTIS

Les salariés bénéficient de 4 jours fériés non garantis, sous les mêmes conditions d'ancienneté que les jours fériés garantis.

- Le jour férié est chômé : maintien de la rémunération normale.
- Le jour férié est travaillé : le salarié bénéficie d'une journée de compensation.
- Le jour férié coïncide avec un jour de repos : le salarié ne bénéficie ni d'une journée de compensation ni d'une indemnisation.

Pour bénéficier des jours fériés, il faut avoir 1 an d'ancienneté (sauf pour le 1er mai).

REMBOURSEMENT DU TITRE DE TRANSPORT

L'entreprise rembourse 50% du PASS NAVIGO mensuel.

AUTOUR DE NOUS

SALLES DE SPECTACLES

L'Opéra Garnier – *Place de l'Opéra, Paris 9^e*

Théâtre national qui a la vocation d'être une académie de musique, de chorégraphie et de poésie lyrique. Élément majeur du patrimoine du 9^e arrondissement de Paris et de la capitale. Services : Bibliothèque-musée de l'Opéra

Construction : août 1861. Capacité : 1 979.

Architecte : Charles Garnier.

Styles architecturaux : Beaux-Arts, néo-baroque et second Empire

Date d'ouverture : 5 janvier 1875. Hauteur : 74 m

Le Théâtre Mogador – *25 rue de Mogador, Paris 9^e*

Elle peut accueillir 1 618 personnes, sur trois étages : orchestre, corbeille et balcon.

Architectes : Bertie Crewe, Édouard-Jean Niermans

Le Théâtre de Paris – *15 rue Blanche, Paris 9^e*

Il abrite une deuxième salle plus petite, la « salle Réjane », anciennement appelée le « Petit Théâtre de Paris ».

Nombre de places : 1 100, Date d'ouverture : 1891, Architecte : Paul Bessine

Le Casino de Paris – *16 rue de Clichy, Paris 9^e*

Capacité : 2 057. Date d'ouverture : 1880. Architecte : Édouard-Jean Niermans

Théâtre Athénée Louis Juvet – *2-4 square de l'Opéra-Louis-Juvet, Paris 9^e*

Théâtre à l'italienne classé monument historique en 1995,

Architecte : Paul Fouquiau, Style architectural : Art Nouveau Architecture

Date d'ouverture : 31 décembre 1894, Capacité : 570 (grande salle); 91 (petite salle)

L'Olympia – *28 boulevard des Capucines, Paris 9^e*

C'est le plus ancien music-hall de Paris encore en activité.

Capacité : 1 996. Date d'ouverture : 1889

Le Théâtre des Mathurins – *36 rue des Mathurins, Paris 8^e*

Fondé en 1897, sa salle, à l'italienne, comporte actuellement 386 places.

Capacité : 386. Date d'ouverture : 1898

Le Théâtre des Bouffes-Parisiennes – *4 rue Monsigny, Paris 2^e*

Date d'ouverture : 23 janvier 1827, Architecte : Théodore Ballu, Capacité : 600

Les Folies Bergère – 32 rue Richer, Paris 9^e

Salle de spectacles parisienne inaugurée le 2 mai 1869.

Capacité : 1 720 places, Architecte : Plumeret, Style architectural : Mauresque

Le Théâtre Edouard VII- Sacha-Guitry – 10 place Édouard-VII, Paris 9^e

Entre la Madeleine et l'Opéra Garnier.

Capacité : 720, Date d'ouverture : 1913

MUSEE / EXPOSITIONS / SALLE DES VENTES / BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Musée de la vie Romantique – 16 rue Chaptal, Paris 9^e

Le musée de la Vie romantique est situé dans le quartier de la Nouvelle Athènes. Il est installé dans l'hôtel Scheffer-Renan, ancienne demeure du peintre d'origine hollandaise Ary Scheffer et foyer d'inspiration romantique durant la première partie du XIX^e siècle. Création : 1982

Musée National Gustave Moreau – 14 rue Catherine-de-La Rochefoucauld, Paris 9^e

Le musée Gustave-Moreau est un musée national situé dans l'ancien atelier du peintre symboliste Gustave Moreau, légué par l'artiste à l'État français en 1897 pour qu'y soit conservé et présenté son œuvre. Le musée conserve un total d'environ 14 000 œuvres.

Œuvre d'art : Jupiter et Sémélé, Ouverture : 14 janvier 1903

Le Musée Grévin – 10 boulevard Montmartre, Paris 9^e

Le musée Grévin est un musée de cire privé, inauguré le 5 juin 1882, propriété de Grévin & Cie, dans lequel sont regroupées des reproductions en cire de personnages célèbres. Font aussi partie de la visite du musée le théâtre Grévin et le Palais des Mirages. Fondateur : Arthur Meyer

L'Hôtel Drouot/ Salle des ventes de Paris – 9 rue Drouot, Paris 9^e

Avec ses 15 salles de vente aux enchères, l'Hôtel Drouot est une plaque tournante du marché de l'art français et international.

Date d'ouverture : 1 juin 1852, Architectes : Jean-Jacques Fernier, André Biro

Style architectural : Architecture contemporaine

Construction : 1976 - 1980

Mairie du 9^{ème} Arrondissement – 6 rue Drouot, Paris 9^e

La mairie du 9^e arrondissement de Paris est un bâtiment administratif. Elle occupe l'hôtel d'Augny puis Aguado, construit à partir de 1748 par l'architecte Charles-Étienne Briseux pour le fermier général Alexandre Estienne, baron d'Augny.

Construction : 1748-1749 ; 1885-1890

POLICE

Commissariat de Police de Paris 9^e arrondissement - 14 rue Chauchat, Paris 9^e

Contactez-nous au 34 30, Appeler le 17 ou 112 en cas d'urgence

Ouvert 24 heures sur 24

DIVERS

S.N.S.M. : Société Nationale de Sauvetage en Mer - 8 Cité d'Antin, Paris 9^e

MDPH-75 : Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris -
69 rue de la Victoire, Paris 9^e

E.F. : Éducation First, Séjours Linguistiques - 5 avenue de Provence, Paris 9^e

PHARMACIES

Carré Opéra Chaussée d'Antin - 52-54 rue de la Chaussée d'Antin, Paris 9^e

Hausmann Opéra - 19 boulevard Haussmann, Paris 9^e

HOTELS

Sofitel Le Scribe Paris Opéra, Hôtel de tourisme 5 étoiles - 1 rue Scribe, Paris 9^e

Hôtel Hélios Opéra, Hôtel de tourisme 4 étoiles - 75 rue de la Victoire, Paris 9^e

Hôtel Excelsior Paris Opéra, Hôtel de tourisme 3 étoiles - 5 rue La Fayette, Paris 9^e

MAGASINS

Galerias Lafayette - 40 boulevard Haussmann, Paris 9^e

Printemps - 64 boulevard Haussmann, Paris 9^e

Centre commerciale Passage du Havre - 109 rue Saint-Lazare, Paris 9^e

H&M - 1-3 rue La Fayette, Paris 9^e

Uniqlo - 17 rue Scribe, Paris 9^e

Apple Store - 12 Rue Halévy, Paris 9^e



UN PEU D'HISTOIRE

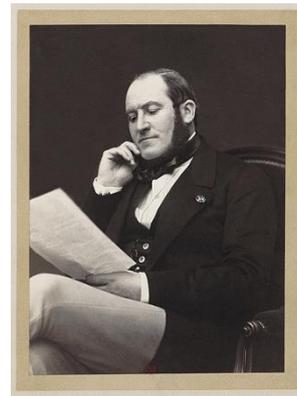
QUI SONT CES PERSONNAGES DE NOTRE QUARTIER ?

Gilbert du Motier, marquis de La Fayette, 1757- 1834, fut Nommé général à l'âge de 19 ans par George Washington. La Fayette joue un rôle décisif dans la guerre d'indépendance des États-Unis contre la Grande-Bretagne. Il a été un officier et homme politique français, célèbre en raison de son engagement dans les rangs de l'armée des insurgés américains (1777-1783), puis dans l'aile libérale et réformiste de l'aristocratie française (1784-1792), enfin dans l'opposition libérale au régime de la monarchie de Juillet qu'il avait pourtant contribué à établir lors des Trois Glorieuses (juillet 1830). Il est surnommé le « héros des deux mondes »

Revenue en France, il devient une des grandes personnalités de la Révolution française, avec la rédaction de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen et le commandement de la Garde nationale



Marquis de La Fayette



Georges Eugène Haussmann

Georges Eugène Haussmann, communément appelé le baron Haussmann, 1809-1891, est un haut fonctionnaire et homme politique français.

Préfet de la Seine de 1853 à 1870, il a dirigé les transformations de Paris sous le Second Empire en approfondissant le vaste plan de rénovation établi par la commission Siméon, qui vise à poursuivre les travaux engagés par ses prédécesseurs à la préfecture de la Seine, Rambuteau et Berger. Les transformations sont telles que l'on parle de bâtiments « haussmanniens » pour les nombreux édifices construits le long des larges avenues percées dans Paris sous sa houlette, les travaux réalisés ayant donné à l'ancien Paris médiéval le visage qu'on lui connaît aujourd'hui.

DOCUMENTS IMPORTANTS

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques et Prévention

CCA : Convention Collective Applicable : HCR : Hôtel, Café, restaurant

LDT : Lutte contre les Discriminations au Travail

HMST : Harcèlement Moral et Sexuel au Travail

EDRFH : Égalité De Rémunération entre les Femmes et les Hommes

Tous ces documents sont disponibles à partir du QR-Code ci-dessous.



NOTES :

**AIDEZ NOUS A COMPLETER CE LIVRET D'ACCUEIL
SOUMETTEZ VOS IDEES...**

Paul & Julienne

Paul & Julienne

MAISON FAMILIALE DEPUIS 1965

4-6 rue La Fayette, 75009 Paris

01.47.70.57.46

pauletjulienne@gmail.com

 facebook.com/pauletjulienne

 instagram.com/pauletjulienne

